

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 28 Octobre 2010
Date de la Convocation : 08 Octobre 2010***

L'An Deux Mille Dix le 28 Octobre à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Madame Bernadette MARGUERIE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Michel HUBERT, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard GEHANNE, Madame Jacqueline BAR, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOU.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Guy ANNE.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance présente les excuses de Monsieur Gérard VALENTIN, absent quelques jours et Monsieur Joseph PITEL qui a été présent cet après-midi lors d'une réunion avec les représentants de la Société Biocombustibles, mais a décidé de se reposer le soir.

Le Président remercie les Délégués qui sont aussi nombreux à participer aux réunions, que cela soit dans les Commissions, les Groupes de Travail, le Bureau et comme ce soir lors de ce Conseil Communautaire.

Monsieur Michel BAR est remercié d'avoir assuré le Secrétaire de Séance lors du dernier Conseil Communautaire et Monsieur le Président demande à Madame Delphine TASTEYRE si elle souhaite être Secrétaire de Séance pour cette réunion.

Madame TASTEYRE accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur CHANDELIER l'a remercié et lui présente ses excuses, car elle n'a pas reçu de convocation.

1) COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

A) DELIBERATION N° 2010.6.1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 Septembre 2010 a été transmis à chaque Délégué, il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu.

Il est adopté à l'unanimité.

B) DELIBERATION N° 2010.6.2 – REORGANISATION DE LA VICE-PRESIDENCE SUR LA COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES ET SUR LA COMPETENCE SPANC

Le Président fait le point de l'organisation actuelle avec 6 Vice-Présidents et 1 Vice-Président délégué.

Il est rappelé les textes législatifs donnant la possibilité d'ouvrir un nombre maximum de Vice-Présidents égal au 1/3 des Délégués communautaires (28).

Lors de la séance d'installation deux Vice-Présidents avaient des compétences élargies.

Le Vice-Président chargé des Finances qui avait aussi la délégation Administration Générale et la Communication.

Il est proposé de redéfinir les postes en élisant un Vice-Président chargé de cette partie Administration Générale et Communication, qui sera chargé de s'occuper du site Internet, de la rédaction des comptes-rendus et des Bulletins, des contacts auprès d'autres Collectivités, des communiqués de presse, de l'Administration de notre institution et de son personnel.

Le Vice Président chargé de la Voirie et du SPANC

Au niveau du Service Public d'Assainissement Non Collectif après le diagnostic effectué, il y a lieu depuis la décision prise par le Département de subventionner les Collectivités et certains particuliers pour se mettre aux normes sur l'A.N.C., de monter les dossiers et d'aider le maximum d'usagers à faire les travaux de mise aux normes.

Après l'importante phase d'étude et d'information, le dossier est véritablement entré dans la phase contrôle individuel : ceci implique la création d'un véritable poste de Vice-Président en charge du Développement Durable et également du SPANC.

Cette modification proposée devrait permettre de décharger les deux Vice-Présidents dont les missions étaient extrêmement lourdes et de mieux répartir les charges de travail de chacun.

Le Vice-Président chargé du SPANC-VOIRIE et le Vice-Président chargé de la Commission Administration Générale-Finances, ont assuré parfaitement leurs lourdes missions et le Conseil les en remercie vivement.

Tous les mois le Bureau se réunit et cela fonctionne bien.

Certaines Communautés, comme par exemple Condé la Druance ont autant de Vice-Présidents que de Communes, ce n'est pas le cas de notre Communauté.

Au niveau des charges supplémentaires du fait de la création de ces nouveaux postes, elles ne seraient pas très importantes, puisque les Elus ne prennent pas actuellement l'indemnité en totalité puisque le Président pourrait prétendre à une indemnité de 1 844 € Brut, alors que le montant versé par la Communauté est de 883,46 € et les Vice-Présidents un montant de 780,34 € alors qu'actuellement le montant de l'indemnité est de 484,69 € par mois.

De plus, la modification de poste de Vice-Président Délégué à Vice-Président n'augmenterait le montant que de 242,53 €.

Monsieur BEZIADE : le montant indiqué est par mois combien cela ferait par an ?

Monsieur CHANDELIER : le montant serait d'environ de 9 000 € de plus par an.

VOTE SUR LE PRINCIPE DU 7^{EME} ET 8^{EME} VICE-PRESIDENTS

Le Président propose de passer au vote pour la création d'un poste de 7^{ème} et 8^{ème} Vice-Président.

A l'unanimité des Délégués, il est décidé de créer un poste de Vice-Président chargé de l'Administration Générale et de la Communication et un poste de Vice-Président chargé du Développement Durable et du SPANC.

Il est décidé de passer au vote à bulletin secret, sur chacun de ces postes.

Madame COURVAL et Madame CORBIN sont nommées Scrutateurs et Madame TASTEYRE est nommée Secrétaire pour ces élections.

ELECTION DU POSTE DE 7^{EME} VICE-PRESIDENT CHARGE DE L'ADMINISTRATION GENERALE-COMMUNICATION

Nombre d'Electeurs : **69**

Monsieur Jacques COLLIN pose sa candidature.

Le résultat de ce vote est le suivant :

Bulletins Blancs :	19
Monsieur Michel BAR :	1
Monsieur Sylvain MOREL :	1
Monsieur Jean-Claude LECLERC :	1
Monsieur Jacques COLLIN :	47

Monsieur Jacques COLLIN est élu 7^{ème} Vice-Président chargé de l'Administration Générale et de la Communication à compter du 1^{er} Novembre 2010.

ELECTION DU POSTE DE 8^{EME} VICE-PRESIDENT CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU SPANC

Nombre d'Electeurs : **69**

Monsieur Jean-Claude LECLERC chargé actuellement du Développement Durable pose sa candidature pour ce poste.

Le résultat de ce vote est le suivant :

Bulletins Blancs :	9
Monsieur Michel BAR :	2
Monsieur Sylvain MOREL :	1
Monsieur Jacques COLLIN :	1
Monsieur Jean-Claude LECLERC :	56

Monsieur Jean-Claude LECLERC est élu 8^{ème} Vice-Président chargé du Développement Durable et du SPANC à compter du 1^{er} Novembre 2010.

C) DELIBERATION N° 2010.6.3 – OPTIMISATION DES RESSOURCES DE LA TAXE D'HABITATION

La suppression de la Taxe Professionnelle a redéfini les nouvelles ressources pour les Collectivités qui étaient en T.P.U.

Une grande partie de nos ressources proviendra du transfert de la recette de la Taxe d'Habitation du Département vers les Communautés.

Monsieur GONY, notre Trésorier, a expliqué aux Elus les nouveaux mécanismes de ses ressources, lors de la réunion du 20 Octobre dernier.

Il est demandé de retravailler l'évaluation des Bases Commune par Commune, avec l'appui du Percepteur et en commençant par le Foncier Bâti des Entreprises.

Une Commission restreinte pourrait être constituée, au sein de la Commission Finances.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité pour constituer une commission restreinte.

D) DELIBERATION N° 2010.6.4 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AU TRANSPORT PISCINE

Il est rappelé aux Elus que tous les élèves scolarisés dans les écoles de la Communauté ont droit à 10 séances de piscine par an ce qui représente 20 000 entrées pour ces élèves et un effort financier de la Communauté à hauteur de 60 000 €.

Mais, les Groupes Scolaires en dehors de Thury-Harcourt sont bien obligés de prendre le car scolaire pour accéder au Centre Aquatique "AquaSud".

Le détail de cette participation annuelle, pour 6 groupes scolaires se chiffre à hauteur de 20 000 € maximum et bien sûr, varie selon les effectifs et les plannings proposés par AquaSud.

Il est proposé que cette participation soit prise en charge par notre Communauté et applicable à compter du 1^{er} Septembre 2010.

La somme correspondante estimée à 4 000 € pour 2010 sera inscrite à la DM 3.

Après en avoir délibéré les Délégués présents acceptent que cette participation au transport Piscine soit prise en charge par la Communauté à compter du 1^{er} Septembre 2010

E) DELIBERATION N° 2010.6.5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Un service de mise à disposition de personnel auprès de 7 Communes existe déjà pour l'entretien des Espaces Verts.

Il y a lieu de développer cet exemple de service par la mise à disposition de personnel chargé d'occuper le poste de Secrétaire de Mairie.

Pour le moment la Commune d'Angoville a décidé d'utiliser ce service à hauteur de 4 Heures, par semaine.

La Communauté de Communes pourra dès à présent mettre à disposition du personnel pour des remplacements de congés de maladie ou autres et d'assurer une permanence pendant l'absence des Secrétaires comme les congés d'été.

Un permanent compétent étant actuellement en poste au Syndicat Scolaire, il y a lieu de passer une Convention entre le S.I.S. et la Communauté et suite à cela il y aura lieu de signer une Convention entre la Communauté et les Communes concernées.

Monsieur QUINDRY : le service existe déjà, il est assuré par le Centre de Gestion, attention il ne faut pas que l'on ait des problèmes.

Monsieur CHANDELIER : cette proposition ne fait pas concurrence à ce qui existe, c'est un service auprès de nos Communes.

Un accord de principe est demandé au Conseil Communautaire pour permettre au Président de signer ces conventions.

A l'unanimité des Délégués, le Président est autorisé à signer ces conventions.

F) DELIBERATION N° 2010.6.6 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Il est donné lecture des Décisions Modificatives N° 2 aux Budgets, qui ont été soumises au Groupe de Travail Finances et à la Commission Finances du 20 Octobre dernier, qui a émis un avis favorable.

Madame BOUIN : en regardant les lignes budgétaires liées aux opérations de financement des tickets restaurants, il manque les recettes de fonctionnement.

Monsieur CHANDELIER : demande à Serge MARIE de faire le point et d'en informer les Délégués lors de l'envoi du compte-rendu.

Les Décisions Modificatives N° 2 sont approuvées à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

ZONE DE LA PANSE

A) DELIBERATION N° 2010.6.7 – ACQUISITION TERRAIN PAR SUBSTITUTION

Le Président expose aux Membres présents que la Société FONCIM, en la personne de Mr GOUDIER avait été chargée de négocier avec les propriétaires et les locataires pour l'achat du terrain situé sur la Commune d'Esson.

Il est rappelé que ces 3 Hectares sont destinés à augmenter la capacité de la Zone d'Activités Communautaire actuelle où est implantée l'usine MERITOR, le terrain pourrait être occupé entre autre par la Clinique Vétérinaire, la Société Biocombustible et la future Caserne des Pompiers.

Un compromis a été signé entre la Société FONCIM, les propriétaires et les locataires, avec la possibilité pour cette Société de se voir substituer à notre Communauté de Communes.

Par courrier en date du 25 Octobre, la Société FONCIM, s'est engagée à céder dès à présent le bénéfice de la promesse de vente à notre Communauté de Communes.

De ce fait, il est proposé que la Communauté de Communes acquière ces terrains au prix de 4,50 € le m² net indemnité fermière comprise, reste à définir un tarif d'acquisition pour la bande non constructible le long de la 562.

Madame KUC : il faut confirmer que la société FONCIM n'a pas demandé d'indemnités pour cette négociation.

Monsieur CHANDELIER : non, FONCIM n'a pas demandé de commission, il a fait cela gratuitement, Monsieur GOUDIER a toujours travaillé pour nous sur Thury-Harcourt. Il faut remercier la Commune d'Esson qui est en train de modifier son PLU pour permettre l'implantation de cette zone.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces liées à cet achat, sachant que la superficie réelle sera définie par le bornage établi par le Cabinet Géomètre GUIMARD.

B) DELIBERATION N° 2010.6.8 – COMMERCIALISATION DES TERRAINS

L'avantage de la configuration des terrains fait qu'il n'y aura pas lieu, de réaliser des travaux d'infrastructure intérieurs à la zone. De ce fait, il ne sera pas nécessaire de déposer de Permis d'aménager ce qui sera un gain de temps et financier.

Après contact auprès des Services d'Urbanisme de l'Equipement, pour chaque projet, il y aura la possibilité de déposer une déclaration préalable avant la vente de chaque parcelle.

Il est proposé d'autoriser le Président ou l'un de ses Vice-Présidents à négocier avec les acquéreurs éventuels, d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer toutes les pièces liées à ces négociations.

Accord unanime de l'Assemblée.

C) DELIBERATION N° 2010.6.9 – CONSULTATION A.M.O. ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR IMPLANTATION D'ENTREPRISES

Il est proposé de prendre une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets sur la Zone de la Panse :

- Biocombustibles ;
- Clinique vétérinaire.

Monsieur TENCE : l'A.M.O. nous aide depuis le départ du projet, au niveau de la conception, l'aide pour l'Appel d'Offres, les demandes de subventions, le suivi de travaux, jusqu'à la réception de ces travaux.

Monsieur SURIRAY : pourrions-nous mettre en place une fourrière intercommunale ?

Monsieur Daniel MOREL : au refuge d'Aunay sur Odon, ils ne veulent pas accepter les chiens.

Monsieur ERNATUS : certaines Communes profitent déjà de ce service proposé par la Communauté d'Agglo, il ne faut pas que cela nous coûte plus cher.

Monsieur QUINDRY : en tant qu'Elus, nous ne sommes pas capables et habilités pour capturer les chiens.

Monsieur CHANDELIER : propose à Monsieur LECLERC de faire l'inventaire de ce qui existe et de nous proposer des solutions.

Monsieur CHANDELIER : dans cette zone sera implantée la Caserne des Pompiers.

Monsieur QUINDRY : ce sera une Caserne Intercommunale ?

Monsieur CHANDELIER : non, les Casernes de Clécy, Saint Rémy sur Orne et Thury-Harcourt sont complémentaires. Une ligne budgétaire a été créée au niveau du Département pour l'implantation de cette Caserne de Pompiers.

Le Président est autorisé à lancer une consultation afin de retenir un Assistant Maître d'Ouvrage pour la réalisation des projets sur la zone de la Panse.

ZONE DE BEAUVOIR

A) DELIBERATION N° 2010.6.10 – AVENANT D'A.M.O. AUPRES DE LA SHEMA POUR L'IMPLANTATION DU CER (ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE DU CALVADOS)

Dans la limite du Marché négocié avec la SHEMA pour nous assister dans l'élaboration et la conduite du projet "Zone de Beauvoir", il est prévu de demander à la SHEMA de prendre en charge le projet CER dans la limite de - 15 % du Marché, permettant l'élaboration d'un avenant.

Monsieur TENCE : le bâtiment du CER comprendra 12 bureaux pour 12 permanents, le montant de cet avenant se chiffre à 14 000 €.

Le Président est autorisé à signer cet avenant.

B) DELIBERATION N° 2010.6.11 – CONVENTION DE LOCATION DE BUREAUX MODULABLES POUR BIOCOMBUSTIBLE

Le début de la démolition des anciens bâtiments va intervenir à compter de Janvier 2011.

Pour le moment ces locaux sont toujours occupés par deux entreprises "Adgène et Biocombustible". En ce qui concerne la Société Adgène, il n'y a pas de problème puisque le déménagement est prévu début Novembre, par contre, se pose le problème de la Société Biocombustible.

Une consultation a été effectuée pour proposer un relogement provisoire et c'est la Société LEGOUPIL de Vire qui a fait les meilleures propositions.

Tarifs proposés : pour un local de 150 m² un loyer mensuel de 1 476,00 € H.T.

Une demande va être faite auprès de la Commune de Thury-Harcourt, afin d'avoir l'autorisation d'implantation de ces modules sur le parking.

Le Président ou l'un de ses représentants est autorisé à signer :

- 1) une convention d'occupation avec la Commune de Thury-Harcourt ;
- 2) le contrat de location avec la Société LEGOUPIL.

C) DELIBERATION N° 2010.6.12 – INTEGRATION DE LA MISSION LOCALE CAEN SUD.

Jusqu'à ce jour la PAIO (Point d'Accueil Information et Orientation) de Condé sur Noireau assurait une permanence à raison d'une demi-journée par semaine dans nos locaux pour l'accueil des demandeurs d'emplois de moins de 26 ans.

L'Etat ayant décidé la suppression des PAIO, la fusion de celles de Falaise et Condé avec la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise est en cours.

La Mission Locale va créer une antenne sud qui sera dirigée par l'ancien Directeur de la PAIO de Falaise.

Un travail doit être conduit pour optimiser le service rendu à notre Communauté, et proposer une organisation à mettre en place au cours des prochains mois.

Au vu de ces éléments, la participation au service, étant établie à 1,26 € par habitant, il conviendra de le prévoir au Budget Primitif 2011, si nous validons l'offre de services qui nous sera proposée et qui sera soumise à l'avis de la Commission Développement Economique au cours du 1^{er} Trimestre 2011.

Le Conseil approuve l'expérimentation proposée et prendra sa décision définitive lors du vote du Budget Primitif.

ADGENE

A) DELIBERATION N° 2010.6.13 – POINT FINANCIER

La conduite du chantier a permis de constater qu'aucun dépassement n'a eu lieu par rapport aux prévisions de dépenses (1 250 000).

L'ensemble des factures n'est pas encore mandaté, il y aura lieu de faire le point dans quelques semaines.

Un dossier de demande d'aide au titre de la réserve parlementaire a été déposé auprès de notre Député Monsieur Jean-Yves COUSIN, nous sommes en attente d'une réponse.

L'inauguration des locaux est prévue le 17 Novembre, l'ensemble de nos Délégués est invité à cette cérémonie.

COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

DELIBERATION N° 2010.6.14 - TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE

Il est fait le point des montants de travaux suite aux consultations effectuées, soit :

		BASE	OPTION SPA
Gros oeuvre	VISA BTP	64 053,50	4 673,00
Bassins inox	MYRTHA POOLS	681 838,49	
Carrelage	ALLOUCHE	151 493,00	5 389,00
Métallerie	STAB	41 787,50	736,00
Hydraulique	EAU AIR SYSTEME	124 701,26	13 884 59
Contrôle technique	SOCOTEC	6 500,00	
S.P.S.	SOCOTEC	3 010,00	
Maîtrise d'œuvre	DUVAL RAYNAL	144 000,00	
Climatisation accueil	SAFNOR	13 400,00	
Carrelage Sauna Hamam	ALLOUCHE	15 000,00	
Vitrages	TRANCHANT	31 999,00	
Perte de T.V.A. et imprévus		49 534,66	
		1 352 000,00	

Financé par : - Assurances et subventions Conseil Général 352 000,00
- Emprunt 1 000 000,00

Une aide parlementaire de 14 000 € devrait être apportée par le Sénateur Jean-Léonce DUPONT.

Monsieur Daniel MOREL : il y a combien de permanents au Centre Aquatique ?

Monsieur VANRYCKEGHEM : il y a une Directrice, une Directrice Adjointe, 5 Maîtres Nageurs, 2 personnes polyvalentes (accueil, entretien), 2 personnes à l'entretien et 1 personne à la maintenance. La piscine est ouverte 7 jours sur 7.

Monsieur DESCHAMPS : que fait le personnel pendant les travaux ?

Monsieur CHANDELIER : il travaille sur de futures activités et récupère les congés dus.

Monsieur VANRYCKEGHEM : l'Appel d'Offres a été satisfaisant, à hauteur de 145 000 € de moins que l'estimation, ce qui permet de proposer tout en restant dans l'enveloppe de réaliser des travaux supplémentaires.

Monsieur CHANDELIER : il est demandé de prendre la décision de retenir, suite à une consultation :

- l'entreprise SAFNOR pour installer une climatisation dans l'accueil ;
- la Société ALLOUCHE pour changer le carrelage dans le Sauna Hamam ;
- l'entreprise TRANCHANT pour changer une partie des vitrages.

Monsieur VANRYCKEGHEM : fait le point des travaux qui ont débuté le 05 Octobre, l'architecte retenu est vraiment spécialisé en travaux piscine, il a vraiment autorité sur les entreprises.

Il est demandé aux Délégués de se prononcer sur les travaux supplémentaires, tout en confirmant que l'enveloppe des dépenses sera respectée.

A l'unanimité des Membres présents le Président est autorisé à signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

ETUDES TECHNIQUES BARRAGES DU FLEUVE ORNE

Monsieur CHANDELIER exprime ses inquiétudes quant aux décisions prises de supprimer les barrages dans un but écologique du fait que d'après l'ONEMA la stagnation de l'eau par les ouvrages réchauffe cette eau et provoque l'apparition de bactéries.

Cette situation d'arasement serait un désastre pour la pratique nautique et l'exercice d'activités commerciales le long de l'Orne.

Les barrages appartiennent à des privés et il est important que les Elus soient au courant de leur devenir, car l'Agence de l'Eau négocie avec les propriétaires qui se voient proposer des aides à hauteur de 100 % pour la destruction, il y a le cas sur Saint Rémy sur Orne avec le Barrage Gosselin.

La seule façon d'avoir un droit de regard, c'est d'engager une démarche administrative avec une déclaration d'intérêt général.

Monsieur BAR : attention, lorsque le barrage de Saint Rémy sur Orne a été ouvert, il n'y avait presque plus d'eau et cela a posé problème pour la pratique nautique.

Monsieur LEMUNIER : sur Saint Rémy sur Orne et Clécy il y a un Bureau d'Etudes qui mesure les niveaux d'eau.

Monsieur CHANDELIER : il y a obligation pour les propriétaires de faire des travaux. Nous avons vu pour le barrage du Pont de Brie sur Les Moutiers en Cinglais, le propriétaire a été obligé de faire des travaux très coûteux et il convient d'être vigilant vis-à-vis des Administrations concernées.

Monsieur LECLERC : se propose d'organiser un petit groupe de Travail avec les membres de la CLE, il sera demandé à Virginie MOREAU de faire partie de ce Groupe de Travail.

Monsieur Daniel MOREL : à combien se chiffre de tels travaux ?

Monsieur BAR : l'ensemble des dossiers est plein de contradiction.

Monsieur CHANDELIER : nous allons faire une réunion spéciale avec Virginie MOREAU, de l'institution interdépartementale du Bassin de l'Orne.

Monsieur LETOT : l'administration impose des idées, à chaque fois il faut se battre.

Monsieur QUINDRY : si l'on arase les barrages, adieu le tourisme sur Clécy.

Monsieur LERICHE : si l'on enlève les barrages, il faut prévenir Caen, les crues vont arriver plus rapidement.

Monsieur LECLERC : les barrages c'est 2 à 3 mètres d'eau.

A l'unanimité des Membres présents, il est décidé de faire une déclaration d'intérêt général pour la réfection de ces barrages, cette déclaration sera rédigée avec le concours de Virginie MOREAU.

POLE D'EXCELLENCE RURALE

Un dossier de demande d'aide au Pôle d'Excellence Rurale a été déposé à la Préfecture, le 20 Octobre dernier. Ce dossier porte sur l'organisation, le maillage et la mutualisation des services par la réalisation d'une Maison de Services et sur une Maison des Connaissances et des Echanges à Clécy.

Monsieur CHANDELIER : pour être éligible au Pôle d'Excellence Rurale, il faut être en dessous de 50 % d'employés qui travaillent dans l'aire urbaine de Caen. Il n'y a qu'une partie des Communes concernées, au sein de notre territoire.

OFFICE DE TOURISME

Madame BOUIN : comme je l'avais indiqué, l'annonce concernant l'exposition dans la Commune d'Acqueville n'a pas été indiquée dans les supports de communication de l'Office de Tourisme, de plus sur le site Internet, toutes les Eglises paraissent sauf celle d'Acqueville.

De ce fait, au vu de ces éléments comme l'année précédente Madame BOUIN ne va pas voter favorablement pour la subvention de l'OTSN.

Monsieur BAR : au niveau de l'OTSN, je constate un dysfonctionnement dans les informations qui paraissent. J'ai bien reçu le mail de Madame BOUIN et j'ai chargé la Directrice de l'OTSN de régler ce problème.

Monsieur VANRYCKEGHEM : tout n'est pas négatif dans l'organisation de l'OTSN, il y a eu une randonnée pédestre d'organisée à Acqueville.

Monsieur CHANDELIER : la Communauté demande de plus en plus à l'OTSN pour le Château Ganne, le Week end de la Randonnée, ... De plus, Madame BOUIN, j'ai vérifié ce soir et l'Eglise de votre Commune paraît sur le site.

Monsieur LETOT : comme je l'avais déjà indiqué, la signalisation de la Route de la Vallée de l'Orne a été retirée par les agents du Conseil Général et depuis les Communes du Nord sont complètement oubliées.

Monsieur CHANDELIER : la Route Touristique de la Suisse Normande existe dans le patrimoine du Département, mais pas la route de la Vallée de l'Orne, d'après mon enquête l'on ne sait pas qui a implanté cette signalisation.

Il est demandé à Messieurs BAR et VANRYCKEGHEM de voir le problème, cet investissement pourrait être inscrit au Budget 2011.

VOIE VERTE

Monsieur DESCHAMPS : que devient la Voie Verte ?

Monsieur CHANDELIER : l'Appel d'Offres a été lancé pour le choix de la Maîtrise d'œuvre.

Monsieur Daniel MOREL : où en est le projet de la 2 x 2 voies ?

Monsieur CHANDELIER : nous sommes au niveau de l'étude faune-flore dans un premier temps, puis, nous aurons l'Enquête Publique.

Monsieur LERICHE : n'y aurait-il pas la possibilité d'aménager la sortie du parking de la piscine ?

Monsieur CHANDELIER : nous en avons parlé en réunion de Conseil à Thury-Harcourt, il est vrai que la sortie est dangereuse.

Madame BAR : oui, il est vrai qu'il faut faire attention lorsque l'on accède sur la Départementale en sortie de parking, c'est très dangereux.

Monsieur VANRYCKEGHEM : merci Monsieur LERICHE d'en parler, le sujet a été abordé en Commission Tourisme, il a été même évoqué la possibilité de faire une voie de dégagement sur la droite.

Monsieur CHANDELIER : nous en avons parlé avec le Département, il faut trouver une solution, mais il faut être conscient des coûts importants qui seraient à la charge de la Communauté.

RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE

Madame BOUIN : la personne responsable du RAM devait venir faire une présentation en Conseil Communautaire.

Monsieur CHANDELIER : il sera fait une présentation lors d'une réunion spécifique.

BILAN DU WEEK END DE LA RANDONNEE

Madame COURVAL : dans l'ordre du jour était prévu un bilan du Week End de la Randonnée et le sujet n'est pas abordé, mais Madame COURVAL tient à signaler que l'on se plaint qu'il n'y a pas assez de bénévoles, alors que les gens s'inscrivent et ils ne sont pas retenus pour aider lors du Week End de la Randonnée.

De plus, Madame le Maire de Saint Omer signale qu'elle a donné un coup de mains lors de ce Week End de la Randonnée et qu'elle n'a pas reçu d'invitation à la réception organisée pour les bénévoles.

Qui défini la liste des invités, je crains que l'on décourage les bonnes intentions.

Monsieur VANRYCKEGHEM : le week end de la Randonnée s'est bien déroulé avec une bonne fréquentation des parapentes le Samedi. Le Raid Aventure prend de plus en plus de place.

Pour la randonnée de collecte des déchets trois Communes ont répondu sur 34, il est demandé aux Elus de faire un effort, il ne faut pas toujours s'appuyer sur l'Office de Tourisme.

Il ne faut pas toujours incriminer l'Office de Tourisme, on leur en demande beaucoup.

Monsieur LETOT : pour cette randonnée, il n'y a pas eu de papiers, d'annonces, c'est peut-être pour cela qu'il y a eu des Communes qui n'ont pas suivi cette opération.

Monsieur CHANDELIER : c'est la Communauté qui finance cette Office de Tourisme, et c'est à nous de cadrer ce qu'on leur demande.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER